

„SWISS SERIES“

Règlement pour les qualifications aux championnats suisses et des championnats suisses, catégorie Elite et Juniors

1. Dispositions générales

Les „Swiss Series“ en patinage artistique comprennent pour chaque patineuse une ou deux Swiss Series dans les catégories Elite et Juniors. Les messieurs et les couples ne sont pas soumis aux qualifications. La finale compte comme championnat suisse pour les deux catégories Elite et Juniors.

Les Swiss Series sont annoncées par l'USP. L'organisation et le déroulement sont effectués par une association régionale ou un club en étroite collaboration avec l'USP.

Sont admis aux qualifications: toutes les patineuses qui remplissent les conditions d'admission pour les championnats suisses selon les règlements techniques de l'USP (âge, tests).

Les Swiss Series auront lieu pendant deux weekends en novembre et en décembre, la finale (championnats suisses) aura lieu début janvier.

Avec et jusqu'à 15 inscriptions, toutes les participantes sont qualifiées directement. A partir de 16 inscriptions, les Swiss Series sont organisées. A partir de 16 jusqu'à et avec 30 inscriptions, un groupe est formé. A partir de 31 inscriptions, la commission technique artistique partage les patineuses en deux groupes en se référant aux résultats obtenus la saison précédente.

1ère Swiss Serie

Un groupe: Les premières six patineuses sont qualifiées pour les championnats suisses, elles ne participent plus à la deuxième Swiss Serie.

Deux groupes: Les trois premières patineuses de chaque groupe sont qualifiées pour les championnats suisses, elles ne participent plus à la deuxième Swiss Serie.

2e Swiss Serie

Un groupe: Les premières six patineuses, selon les points additionnés lors de la première et deuxième Swiss Serie, sont qualifiées pour la finale des championnats suisses.

Le nombre de points est calculé comme décrit sous le chiffre 4.

Dans des cas spéciaux, la commission technique artistique est habilitée à laisser participer des patineuses à la finale, même si elles n'ont participé à aucune des compétitions de qualification (maladie ou blessure ne comptent dans aucun cas comme situation particulière).

Le nombre de participants pour la finale est:

Catégorie Elite: 12 dames (sans Swiss Serie au maximum 15), messieurs, couples
Catégorie Juniors: 12 dames, messieurs, couples.

2. Inscriptions

Avec le formulaire officiel de l'USP.

3. Finance d'inscription

Fr. 150.-- par patineuse pour les „Swiss Series“ (1 ou 2 départs)

Fr. 200.-- par participant / couple pour la finale des championnats suisses.

Après l'arrivée des inscriptions, l'USP envoie la facture de la finance d'inscription aux clubs (payable jusqu'au 31 octobre 2000 timbre poste).

La finance d'inscription pour les participants de la finale des championnats suisses est payable jusqu'au 31 décembre 2000 (timbre poste).

Les participants pour lesquels la finance d'inscription n'a pas été payé ou avec du retard ne seront pas admis au départ.

4. Système de points

1ère Swiss Serie

Un groupe:

7e rang	9 points
8e rang	8 points
9e rang	7 points
10e rang	6 points
11e rang	5 points
12e rang	4 points
13e rang	3 points
14e rang	2 points
15e rang	1 point

Deux groupes:

4e rang	9 points
5e rang	8 points
6e rang	7 points
7e rang	6 points
8e rang	5 points
9e rang	4 points
10e rang	3 points
11e rang	2 points
12e rang	1 point

2e Swiss Serie

Un groupe:

1er rang	20 points
2e rang	18 points
3e rang	16 points
4e rang	14 points
5e rang	12 points
6e rang	10 points
7e rang	9 points
8e rang	8 points

9e rang	7 points
10e rang	6 points
11e rang	5 points
12e rang	4 points
13e rang	3 points
14e rang	2 points
15e rang	1 point

En cas d'égalité:

- La patineuse avec le plus petit total des deux compétitions est la meilleure.
- S'il y a encore égalité, le plus grand nombre de „Wins“ dans la meilleure compétition sera pris en considération.
- S'il y a encore une fois égalité, on additionnera les totaux des juges favorables dans la meilleure des deux compétitions.
- S'il y a encore une fois égalité, on comptera le plus grand nombre de „Wins“ des deux compétitions.

- e) *S'il y a à nouveau égalité, on comptera les totaux des juges favorables dans les deux compétitions.*
- f) *Et s'il y a là à nouveau égalité, les deux patineuses seront qualifiées pour les championnats suisses.*

5. Dispositions techniques

Aux Swiss Series, les patineuses présenteront le programme libre de leur catégorie, selon les règlements de l'USP.

Pour les participants à la finale des championnats suisses, les règlements de l'USP pour les championnats suisses restent en vigueur (programme court et programme libre).

6. Juges-arbitres et juges

Tous les jurys pour les Swiss Series seront convoqués par l'Union Suisse de Patinage. L'USP paie aux juges le voyage, le logement et la subsistance.

Composition des jurys:

Swiss Series	<i>1 juge-arbitre, 1 juge-arbitre assistant 7 juges, 1 substitut, 1 candidat-juge</i>
Finale Elite et Juniors:	<i>1 juge-arbitre, 1 juge-arbitre assistant 9 juges, 1 substitut, 1 candidat-juge</i>

7. Subventions de l'USP

*Fr. 150.-- par heure de glace pour les compétitions de qualification des Swiss Series
Fr. 100.-- par heure de glace pour la finale des championnats suisses.*

L'USP paie toutes les médailles des champions suisses. Elle élabore et envoie toutes les conditions d'admission.

8. Frais des organisateurs

Voir cahier des charges pour les championnats USP.

*UNION SUISSE DE PATINAGE
Responsable des championnats:
Ch. Blanc*

*Traduction:
Barbara Carrupt*